



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Service-Public.fr
Le site officiel de l'administration française

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Modèle : Demander l'annulation d'une vente à domicile pour abus de faiblesse

Institut national de la consommation (INC)

Permet de demander l'annulation d'un contrat signé à domicile et manifestement inapproprié lorsque le vendeur a abusé de la faiblesse ou de l'ignorance d'une personne de votre entourage.

Accéder au
modèle de document ↗

(<https://www.inc-conso.fr/content/un-demarcheur-domicile-vendu-une-grande-quantite-de-linge-de-maison-votre-grand-mere-vous>)

Vérfifié le 14 août 2018 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

PARTICULIERS

- **Abus de faiblesse** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35140>)